



Association des Parents d'Elèves de Bosmie l'Aiguille

Mail : parentbosmie@gmail.com

<https://www.facebook.com/parentsdeleves.bosmilaiguille> <http://parentbosmie.wixsite.com/apeb>

Qu'est-ce que l'APEB ?

L'APEB une association à but non lucratif ouverte à tous les parents d'élèves des écoles maternelle et primaire de Bosmie l'Aiguille. Notre mission est de développer une communauté de parents autour de l'école, de permettre à chaque parent d'être informé et de se sentir véritablement acteur de la vie de l'école !

L'association est constituée de bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie afin d'organiser des manifestations pour aider à financer les différentes activités scolaires : sorties, matériels ...

De plus nous proposons également la possibilité aux membres actifs de représenter, via notre liste APEB, tous les parents lors des conseils d'école pendant l'année scolaire.

Comment ça marche ?

En début d'année, un appel à adhérer est transmis à tous les parents des enfants scolarisés dans nos écoles, mais retenez que chacun est un membre de droit de l'association APEB.

Cependant pour ceux qui désirent s'investir au sein de l'association en participant à l'une ou plusieurs des activités, doivent adhérer gratuitement à l'aide de la charte d'adhésion et ainsi devenir un membre actif qui participe et reste informer de tous les échanges pour les événements.

Quels sont les temps forts de l'année ?

Au début de l'année scolaire, une Assemblée Générale est organisée à laquelle tous les parents d'élèves sont conviés. C'est un moment important car il permet de désigner les membres du bureau pour l'année scolaire à venir, de présenter les bilans de l'année écoulée mais aussi d'échanger sur les projets.

Pour rendre cela plus concret, voici quelques exemples des événements organisés des années passées :

- | | | |
|----------------------------|------------------|-------------------|
| - Halloween | - Gouter de Noël | - Loto |
| - Chasse aux œufs déguisés | - Vide grenier | - Fête des écoles |

En BREF !

Vous avez envie de nous rejoindre et bien c'est très simple !

Il suffit de renseigner la charte d'adhésion jointe et nous la retourner :

- Par le biais de l'école via le cahier de liaison de votre enfant,
- Par le dépôt du document dans l'une des boîtes aux lettres APEB situées à l'entrée de chaque école,
- Par mail : parentbosmie@gmail.com

En tant que membre actif, vous serez alors invité et resterez informer de nos différents temps de préparation et d'échange tout au long de l'année scolaire.

Il est important et nécessaire de rester mobiliser pour nos enfants !



CHARTE ADHESION : 2025/2026

En signant cette charte, j'adhère en tant que membre actif à "Association des Parents d'Élèves de Bosmie l'Aiguille"

Elle a pour but comme précisé à l'article 2 de ses statuts de :

- De susciter, développer toute action capable d'accroître le rayonnement de l'école publique et de resserrer les liens indispensable entre les parents et les enseignants ;
- De représenter ceux-ci auprès des Pouvoirs Publics et des autres associations, et d'agir dans le cadre local au nom des Parents d'élèves des établissements ;
- De présenter une liste, comme prévu dans le cadre législatif, de membres actifs de l'association, aux élections des Conseils d'écoles ;
- Proposer des activités festives, sportives, culturelles à destination des élèves et de leurs familles destinées à soutenir l'action éducative des enseignants, sans se substituer au rôle pédagogique de ceux-ci et à promouvoir l'éveil des enfants ;
- Recueillir des fonds notamment pour financer ou co-financer des actions ou des acquisitions au profit des enfants scolarisés

Ses moyens d'actions, comme précisé à l'article 6 de ses statuts, sont :

- La mise en place de supports de communication et d'information en direction des familles et des partenaires ;
- L'organisation de forums thématiques, de réunions de concertation et d'information ;
- L'organisation de manifestations afin de recueillir des fonds notamment pour financer ou cofinancer des actions ou des acquisitions au profit des enfants scolarisés.

Pour être membre actif de l'association, comme précisé à l'article 8 des statuts :

Tout le monde peut devenir membre actif de l'association, peu importe qu'il soit parent d'un enfant scolarisé à l'école de Bosmie L'aiguille, ou non. Les mineurs peuvent adhérer librement à l'association. Doivent avoir concrètement adhéré aux présents statuts, en signant la charte d'adhésion.

Les membres actifs choisissent parmi eux son bureau composé au minimum d'un président, d'un secrétaire et d'un Trésorier. **Le bureau est élu pour une année scolaire.**

L'assemblée générale de l'association comprend tous les membres actifs (article 18) :

- Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée sur la demande du quart au moins de ses membres. Chaque associé peut s'y faire représenter par son conjoint ou un autre membre muni d'un pouvoir écrit.
- L'ordre du jour est donné par le bureau.
- Les membres pourront se faire représenter aux assemblées par un autre membre ou leur conjoint muni d'un pouvoir spécial.

Coordonnées du membre

Nom – Prénom :

Téléphone du membre :

Email :

Autorisation pour le droit à l'image : OUI NON

Souhaitez-vous intégrer le **Bureau APEB** :

OUI NON

Si oui, merci de nous contacter :

07.65.53.97.15 ou parentbosmie@gmail.com

Souhaitez-vous être **Représentant des Parents d'Elèves**
pour l'une des listes présentées par notre association :

		OUI	NON	NON CONCERNE
MATERNELLE	Titulaire			
	Suppléant			
PRIMAIRE	Titulaire			
	Suppléant	:	:	

Fait à :

Le :

Signature du membre actif